



Le Centre d'Etudes Linguistiques (CEL) organise les 25 et 26 mars 2010 un colloque autour du thème :

La traduction juridique :

Points de vue didactiques et linguistiques

- Comment donner ou acquérir des compétences en langue juridique française en vue de la traduction ?

Le droit est intimement lié à la langue dans laquelle il se dit. Il véhicule au sein de chaque nation un système de valeurs, un mode de pensée ainsi qu'un type de société. Traduire un texte de droit, c'est s'approprier un système juridique en tant que donnée culturelle et se demander comment restituer ou respecter le génie de chaque langue, et donc l'identité de chaque peuple.

L'analyse des discours professionnels révèle les caractéristiques linguistiques typiques de certains genres discursifs. Comment la relation entre discours et contexte aide-t-elle à comprendre, à traduire, et à produire des discours professionnels ?

Où en est la recherche sur la didactique du français juridique ? Comment peut s'organiser concrètement un cours de traduction juridique ? Quelle est l'expérience des juristes travaillant sur des contrats internationaux ?

- Comment le linguiste peut-il aider le traducteur et le juriste ?

La terminologie est un art difficile, plus particulièrement en régime plurilinguistique quand plusieurs systèmes juridiques sont en présence. Elle devient alors un exercice délicat de droit comparé. Quelle est l'expérience des collègues jurilinguistes canadiens ?

La linguistique textuelle repère dans les énoncés du droit l'intention de persuader. Elle fait voir que des actes de demande, de décision ou d'édiction sont d'abord des actes de persuasion.

Enfin, la juridicité d'un discours tient à sa finalité, la création ou la réalisation du droit. Ce critère finaliste commande la logique du discours, qui laisse dans l'énoncé, à chacun de ses plans, des marques linguistiquement repérables. Comment ces marques nous orientent-elles dans la logique et le sens du texte ?

Responsable : Mariette Meunier : mariette.meunier@initerm.net

Comité d'organisation

- Gwendal Chevalier : gwendal.chevalier@gmail.com
- Gérald Delabre : gerald.delabre@univ-lyon3.fr
- Marion Delbove : delbove@univ-lyon3.fr
- Françoise Guelle : guelle@univ-lyon3.fr
- Claudine Olivier : olivier.claudine@wanadoo.fr

Comité scientifique

- Claude Bocquet, Université de Genève
- Eliane Damette, Université Paris 7
- Frédérique Ferrand, Université Lyon 3
- Zélie Guével, Université Laval, Québec
- Malcolm Harvey, Université Lyon 2
- Claudine Olivier, Université Lyon 3
- Martina Pitz, Université Lyon 3
- Yves Reinhard, Université Lyon 3
- Philippe Thoiron, Université Lyon 2